

Traité canado-mexicain relatif au transfèrement des prisonniers

Le Canada et le Mexique ont échangé, le 27 février à Mexico, les instruments de ratification du Traité sur l'exécution des sentences pénales, signé à Ottawa le 22 novembre 1977.

Le Protocole d'échange a été signé par l'ambassadeur du Canada au Mexique, M. James C. Langley, et le ministre mexicain des Affaires étrangères, M. Santiago Roel Garcia. Le Traité entrera en vigueur 30 jours après l'échange des instruments de ratification.

En vertu du Traité, les délinquants qui le désirent pourront purger leur peine dans leur pays. Le transfèrement des personnes faisant l'objet d'une sentence n'aura lieu que lorsque l'on aura épuisé tous les droits d'appel auprès des instances compétentes du pays où celle-ci aura été prononcée. Aucun transfèrement ne sera effectué sans le consentement de l'intéressé et l'approbation des deux pays.

Augmentation de la population active en janvier 1979

Selon les estimations de Statistique Canada pour la semaine se terminant le 13 janvier 1979, le niveau désaisonnalisé de l'emploi s'établissait à 10 232 000 personnes, soit 90 000 de plus qu'en décembre 1978. Cette hausse s'est manifestée dans les quatre principaux groupes d'âge-sexe, soit les hommes de 15 à 24 ans (21 000), les femmes du même groupe d'âge (23 000); les hommes de 25 ans et plus (22 000), et les femmes du même groupe d'âge (24 000).

À l'échelle provinciale, le niveau désaisonnalisé de l'emploi a augmenté en Ontario (29 000), au Québec (11 000), en Alberta (8 000), en Saskatchewan (5 000), au Manitoba (5 000), en Nouvelle-Écosse (3 000). Il est demeuré stationnaire ou a peu varié dans les autres provinces.

Le niveau désaisonnalisé du chômage s'établissait à 897 000 personnes en janvier, n'enregistrant pratiquement aucun

changement (2 000) par rapport à décembre 1978; il a augmenté de 10 000 chez les hommes de 25 ans et plus et a légèrement régressé dans les trois principaux autres groupes d'âge-sexe.

À l'échelle provinciale, le niveau désaisonnalisé du chômage a progressé au Québec (10 000) et en Nouvelle-Écosse (5 000), tandis qu'il a diminué en Colombie-Britannique (-9 000) et en Alberta (-3 000). Dans les autres provinces, la variation est nulle ou minime.

En janvier 1979, le taux de chômage désaisonnalisé est resté le même qu'en décembre 1978 (8,1). Il a accusé une baisse de 0,3 chez les hommes et les femmes de 15 à 24 ans, et de 0,2 chez les femmes de 25 ans et plus, tandis qu'il a augmenté de 0,2 chez les hommes de 25 ans et plus.

À l'échelle provinciale, le taux de chômage désaisonnalisé a progressé de 1,2 en Nouvelle-Écosse (11,5), de 0,6 à Terre-Neuve (17,6), de 0,4 en Saskatchewan (5,1), de 0,2 à l'Île-du-Prince-Édouard (11,3) et de 0,2 au Québec (10,7). Il a régressé de 0,7 en Colombie-Britannique (8,2), de 0,5 au Manitoba (5,4), de 0,3 en Alberta (4) et de 0,1 en Ontario (6,8). Il est resté constant au Nouveau-Brunswick (11,6).

En janvier, le taux d'activité désaisonnalisé pour le Canada a enregistré une hausse de 0,4 et s'est établi à 63,4. Il a augmenté de 1 chez les femmes de 15 à 24 ans (60,6), de 0,7 chez les hommes du même groupe d'âge (71,5), de 0,4 chez les hommes de 25 ans et plus (81,2) et de 0,2 chez les femmes du même groupe d'âge (44,8).

Le rapport désaisonnalisé emploi-population a continué sa progression et a atteint 58,3 en janvier, soit une augmentation de 0,4 par rapport à décembre. Il s'est accru de 1 chez les femmes de 15 à 24 ans (52,2), de 0,9 chez les hommes du même groupe d'âge (61,5), de 0,3 chez les femmes de 25 ans et plus (41,6) et de 0,2 chez les hommes du même groupe d'âge (77,1).

En janvier 1979, le niveau non désaisonnalisé de l'emploi s'élevait à 9 812 000 personnes, contre 9 365 000 en janvier 1978. Le niveau du chômage s'établissait à 977 000 et le taux de chômage, à 9,1, contre 977 000 et 9,4 en janvier 1978. Le taux d'activité s'élevait à 61,5 en janvier, contre 60 un an plus tôt.

Le système métrique traduit en inuktitut

Le système métrique sera traduit en Inuktitut pour les Inuit.

Vingt-cinq interprètes, certains venant d'aussi loin que Cambridge Bay (Territoires-du-Nord-Ouest) et du Labrador se sont réunis à Ottawa l'automne dernier à l'occasion de la Conférence sur les nouveaux termes linguistiques inuktitut.

Lors de la conférence, organisée en collaboration par l'interpréter Corp des Territoires-du-Nord-Ouest et le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord, une journée entière a été consacrée à l'adoption de termes métriques dans la langue d'un grand nombre d'Inuit, l'inuktitut.

Mme Donna Laing, chef intérimaire des services d'interprètes des Territoires-du-Nord-Ouest à Yellowknife, déclare qu'elle est satisfaite des résultats de cette tentative de normalisation des termes métriques qui seront utilisés par les Inuit.

Elle signale que le grand nombre de dialectes en inuktitut pose des problèmes mais qu'il est encourageant de voir les représentants d'un si grand nombre de régions du Nord se mettre d'accord sur divers équivalents linguistiques.

L'inuktitut, qui peut s'écrire sous forme orthographique ou syllabique, constitue en soi une famille de langues.

Parmi ses principales caractéristiques, elle englobe plusieurs unités de sens dans un seul mot à l'aide d'affixes, de suffixes ou d'infices. Puisque le système métrique comporte des préfixes, les linguistes sont obligés de faire de l'adaptation lorsqu'il s'agit d'établir des mots nouveaux.

Mais les interprètes qui ont participé à la conférence sont tout de même parvenus à un accord sur les termes qui représentent toutes les unités de base et les préfixes. Ils se sont entendus sur la prononciation des unités de base et sur la façon de les écrire sous forme orthographique et syllabique.

Mme Laing déclare que le travail dans ce domaine ne fait que commencer et que les interprètes se réuniront régulièrement afin de poursuivre leurs recherches en vue d'établir des termes métriques en inuktitut.

Le comité sectoriel publiera les nouvelles unités de mesure pour les articles de sport sous forme d'encarts dans la revue *Sporting Goods Canada*; on pourra détacher ces encarts et les utiliser comme guide sectoriel des unités SI.

(Article publié dans le *Moniteur métrique*, publication de la Commission du système métrique Canada, 1979, vol. 6, n. 1. B.P. 4000 Ottawa, Ontario K1S 5G8.)